

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 16 décembre 2022

Portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Rennes

NOR : JUSK2237208A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Rennes :

Membres titulaires

- Marie-Line HANICOT, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
- Juliette LEPERS, secrétaire générale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
- Pascal MOYON, chef du département de sécurité et de la détention de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
- Fabienne LEMOINE, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
- David GICQUIAUD, chef du département du budget et des finances de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
- Anne-Sophie CORTINOVIS, cheffe de cabinet de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Membres suppléants

- Martine MARIÉ, directrice interrégionale adjointe des services pénitentiaires de Rennes
- Arnaud BERNARD, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
- Virginie BENOIST, adjointe cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
- Sébastien POIRIER, chargé de mission ressources humaines à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
- Janick HAYEL, cheffe du service de la gestion administrative et financière des personnels de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
- Céline MORENO, cheffe du service des pratiques professionnelles de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Article 2

Sont désignés à la commission administrative paritaire locale des services pénitentiaires de Rennes, les représentants du personnel suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS	ORGANISATIONS SYNDICALES
MAROT Geneviève	VALLIENNE Harold	CGT Pénitentiaire
DORILAS Billy MICHAUX Nathalie	KLINGER Anthony LAMBERT Pascal	UFAP UNSa Justice
LUCE Damien COZIC William GRIPON Kévin	MASSON Stéphane HAUTBOIS Sophie LEQUESNE Gwénaél	FO Justice

Article 3

Le secrétariat permanent de la commission administrative paritaire locale sera assuré par un fonctionnaire de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes.

Article 4

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 20 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes,

M-L HANICOT

